

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

janvier- mars 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2019, au moins 526 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i>	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	8
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	9
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION</i>	10
<i>II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	10
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	10
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11
<i>WEBOGRAPHIE</i>	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DESC : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

EAC : *East African Community*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

ONGE : *Organisation Non-Gouvernementale Etrangère*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de janvier, février et mars 2019.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, de torture, de violences basées sur le genre, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 121 personnes ont été tuées dont 71 cadavres, 21 portées disparues, 58 torturées, 232 arrêtées arbitrairement et 17 victimes de VBG.

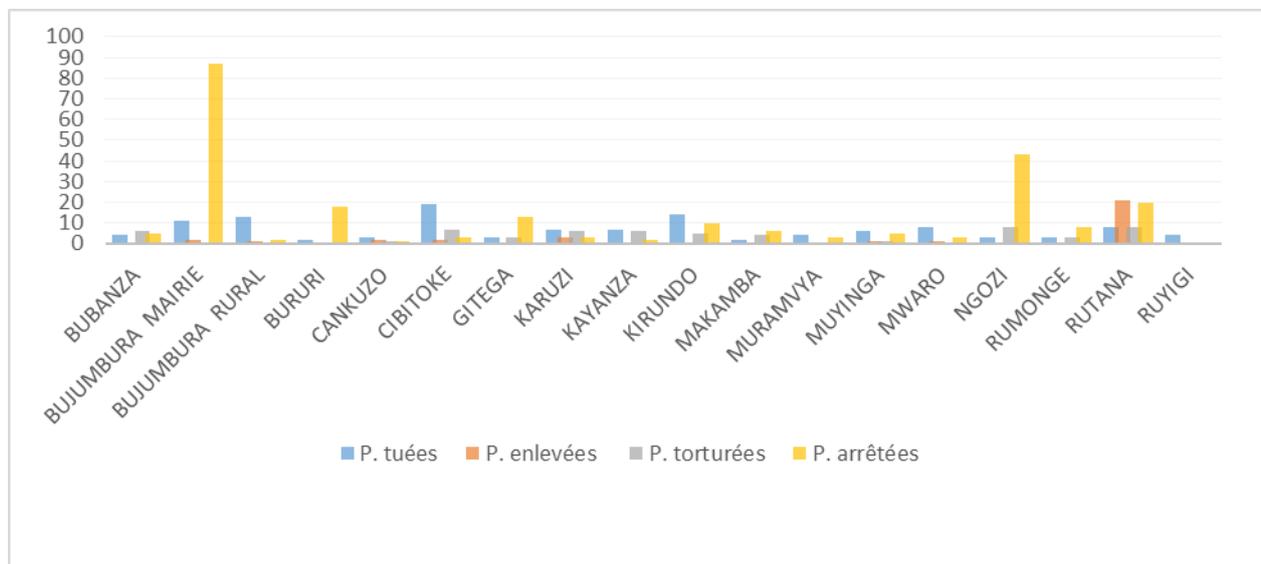
Parmi les victimes enregistrées figurent 19 femmes tuées, 5 mineurs tués, 1 mineur enlevé, 2 femmes ainsi que 2 mineurs torturés, 6 femmes et 11 mineurs arrêtés.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Les présumés auteurs de ces allégations de violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres du parti politique de l'opposition CNL.

Fig I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi aux mois de janvier, février et mars 2019



Sur un total de 121 cas, les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Cibitoke avec 19 cas, suivie de Kirundo avec 14 cas, de Bujumbura rural avec 13 cas et Bujumbura Mairie en a enregistré 11 cas.

Des enlèvements ont été également relevés surtout en Mairie de Bujumbura avec 9 cas sur un total de 21 cas, suivie de Kirundo avec 3 cas et de Bujumbura rural, Gitega ainsi que Karuzi avec 2 cas chacune.

Concernant les cas de torture, les provinces de Ngozi et Rutana viennent en tête avec 8 cas chacune, suivies de Bubanza, Kayanza et Karuzi avec 6 cas chacune et la province Kirundo en a enregistré 5 cas.

La province de Bujumbura Mairie est la plus touchée avec 87 cas d'arrestations arbitraires sur un total de 232 cas, suivie de la province Ngozi avec 43 cas et Rutana avec 20 cas. La province Bururi en a enregistré 18 cas.

Les présumés auteurs des principales violations des droits humains sont des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

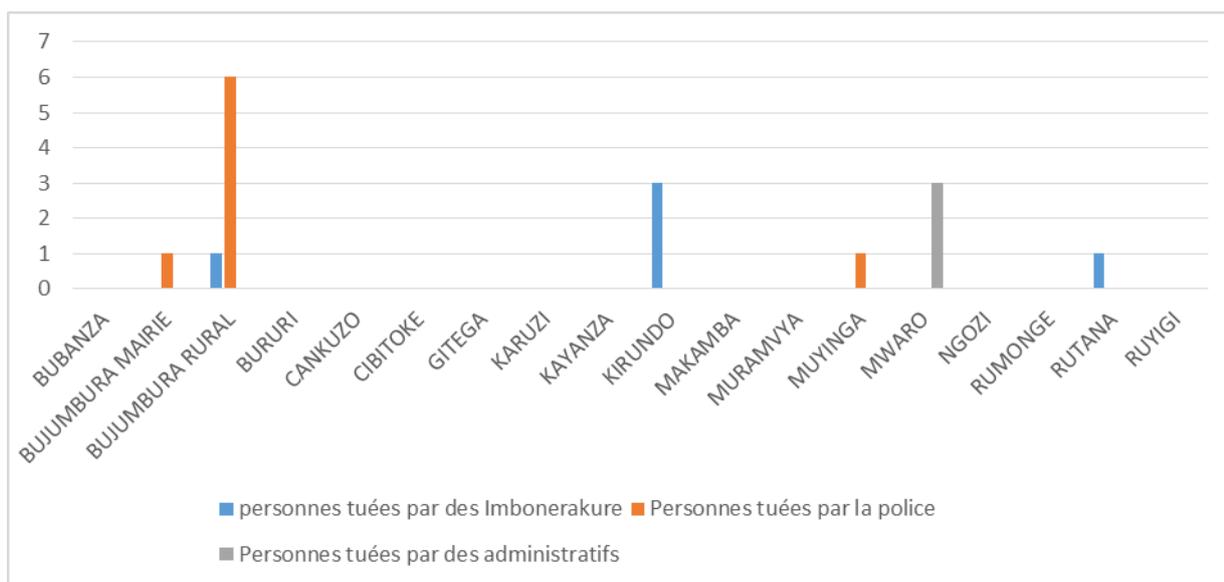
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

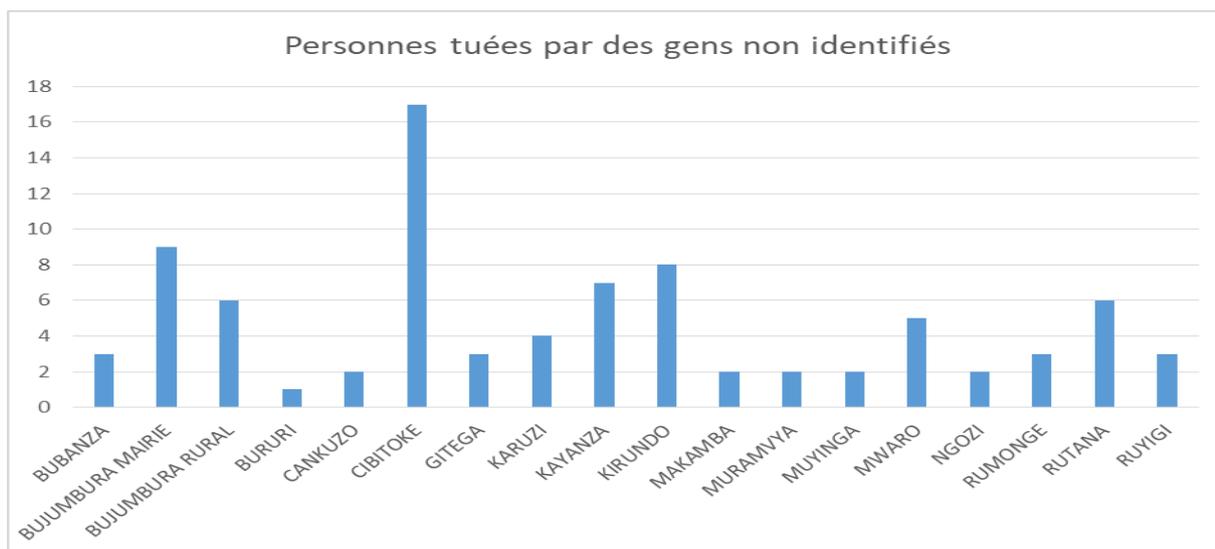
Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées par des agents étatiques : 8 personnes tuées par des policiers, 5 tuées par des membres de la milice Imbonerakure et 3 personnes tuées par des administratifs comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Fig II: Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs



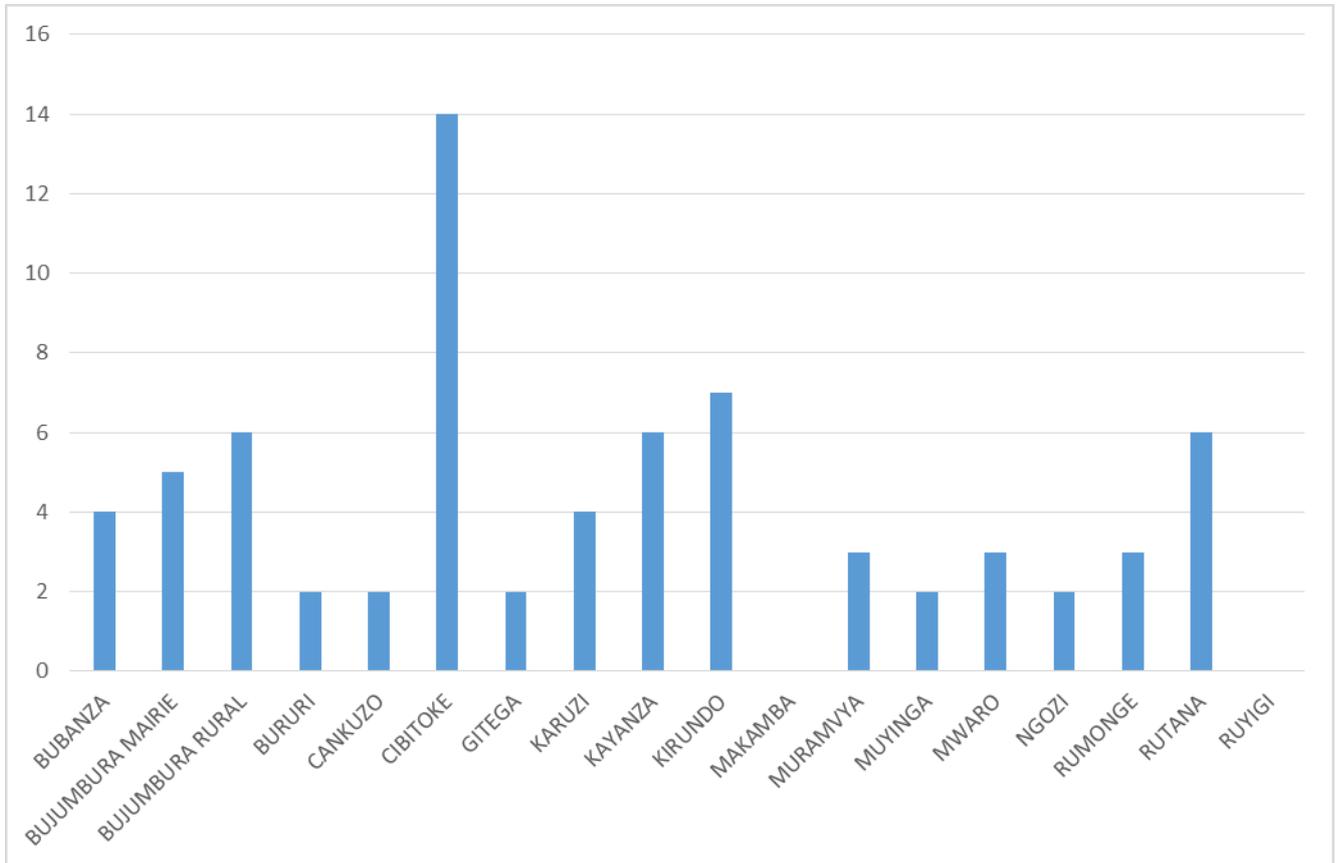
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



Dans cette section, 85 cas de personnes tuées par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 71 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits et certains présentaient des signes que les victimes ont été tuées après avoir été mutilées ou amputées. La province la plus touchée est Cibitoke avec 17 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 9 cas. La province de Kirundo en a enregistré 8 cas.

Fig IV: Graphique illustrant des cadavres retrouvés



Comme le graphique ci-haut le montre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 14 cas, suivie de Kirundo avec 7 cas. Les provinces de Bujumbura rural, Kayanza et Rutana en ont enregistré 6 cas chacune.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

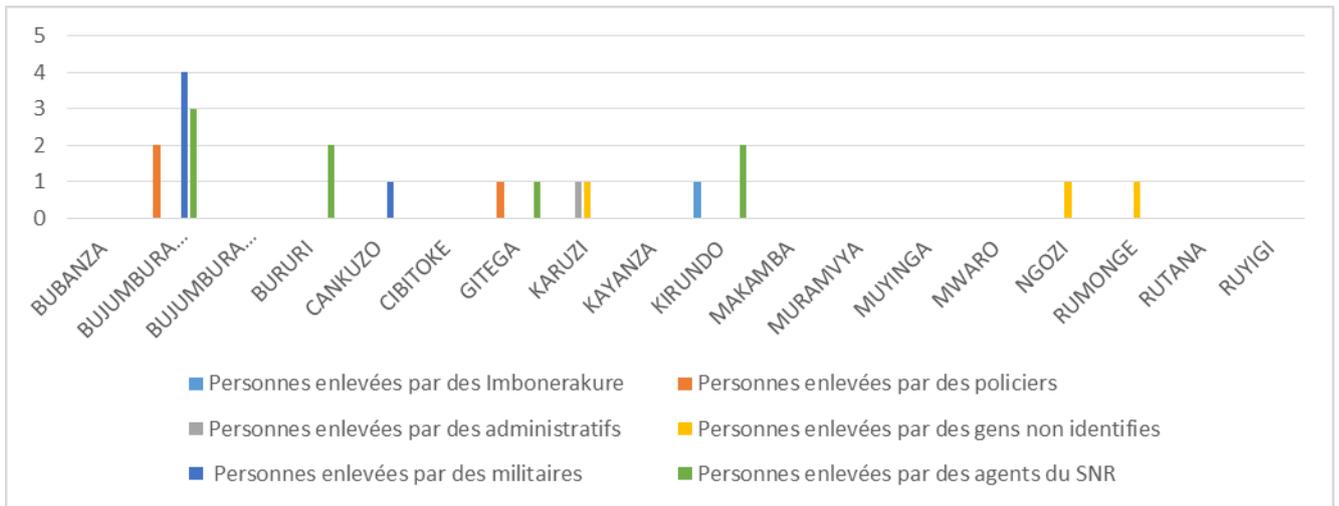
Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 21 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 9 cas et de Kirundo avec 3 cas.

Dans ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont des membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti CNL¹.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les présumés auteurs d'enlèvement sont des agents du SNR avec 8 cas sur un total de 21 cas, des militaires avec 5 cas, des policiers et des gens non identifiés avec 3 cas chacun tandis que des administratifs et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

¹ Ancien parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Fig IV : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



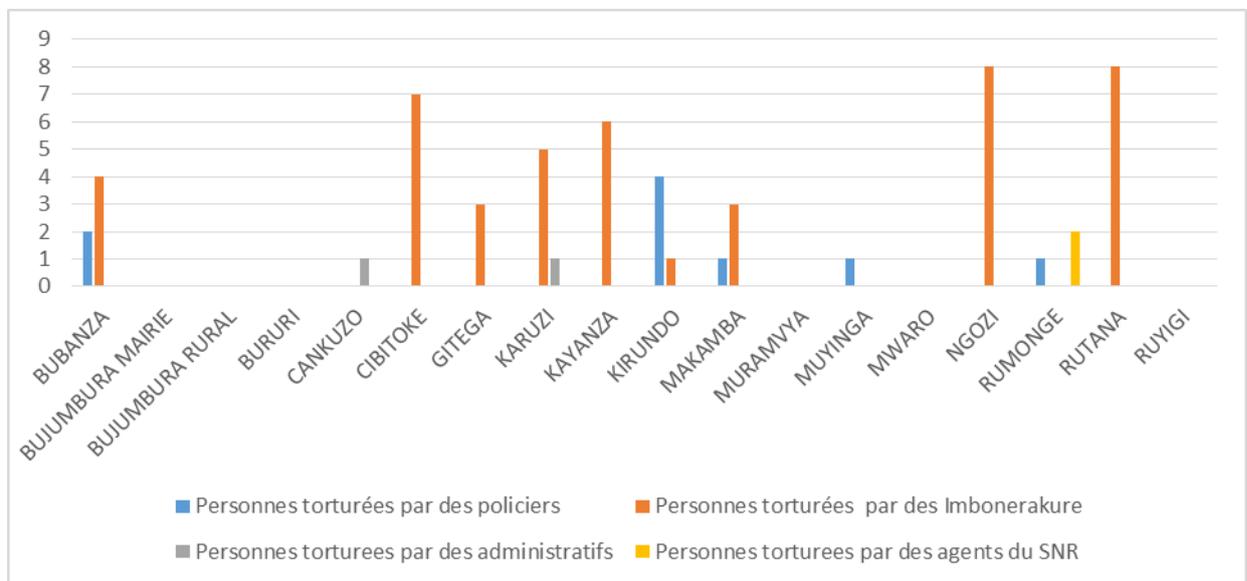
I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 58 cas de torture ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Ngozi et Rutana viennent en tête avec 8 cas chacune, suivies de la province Cibitoke avec 7 cas. Les provinces de Karuzi et Kayanza en ont enregistré 6 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques particulièrement ceux du parti CNL et du CNDD-FDD². Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure.

Sur les 58 cas relevés, 45 cas de torture ont été commis par des membres de cette milice et 9 cas par des policiers comme l'illustre le graphique suivant :

Fig V : Graphique des personnes torturées



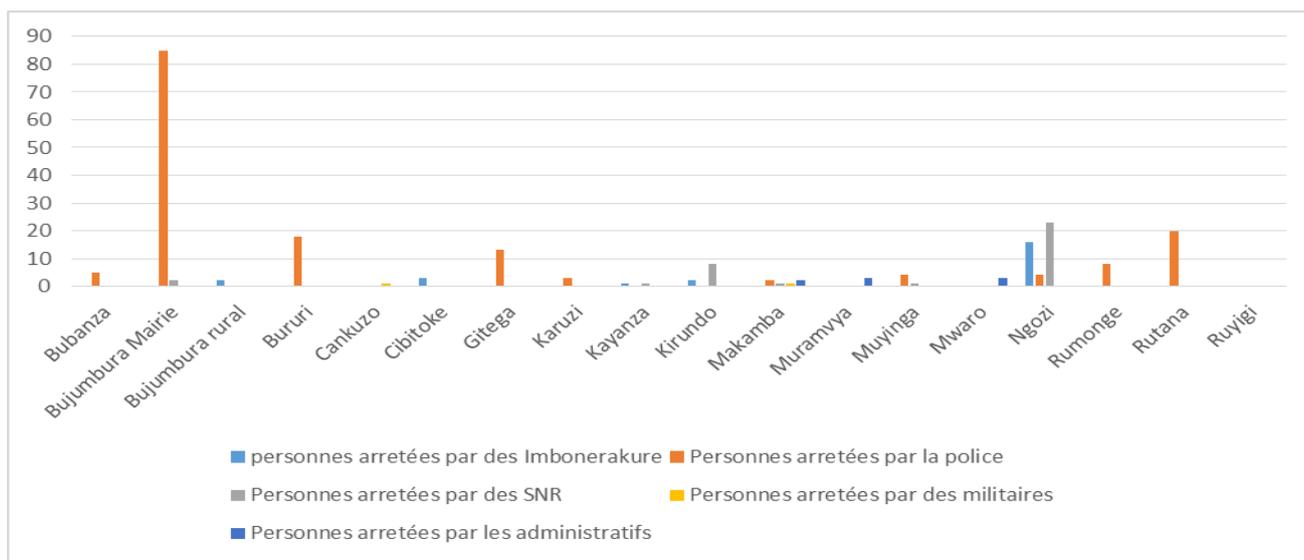
² Ce sont des membres du parti CNDD-FDD particulièrement des Imbonerakure accusés de vol d'un fusil d'un policier à Kirundo

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 232 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 162 cas, suivis des agents du SNR avec 36 cas, des Imbonerakure avec 24 cas et des administratifs avec 8 cas.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie de ces arrestations avec 87 cas et suivie de la province Ngozi avec 43 cas. Les provinces de Rutana et Bururi ont enregistré respectivement 20 et 18 cas. En effet, des membres du parti CNL ont été arrêtés accusés soit de tenir des réunions illégales ou d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

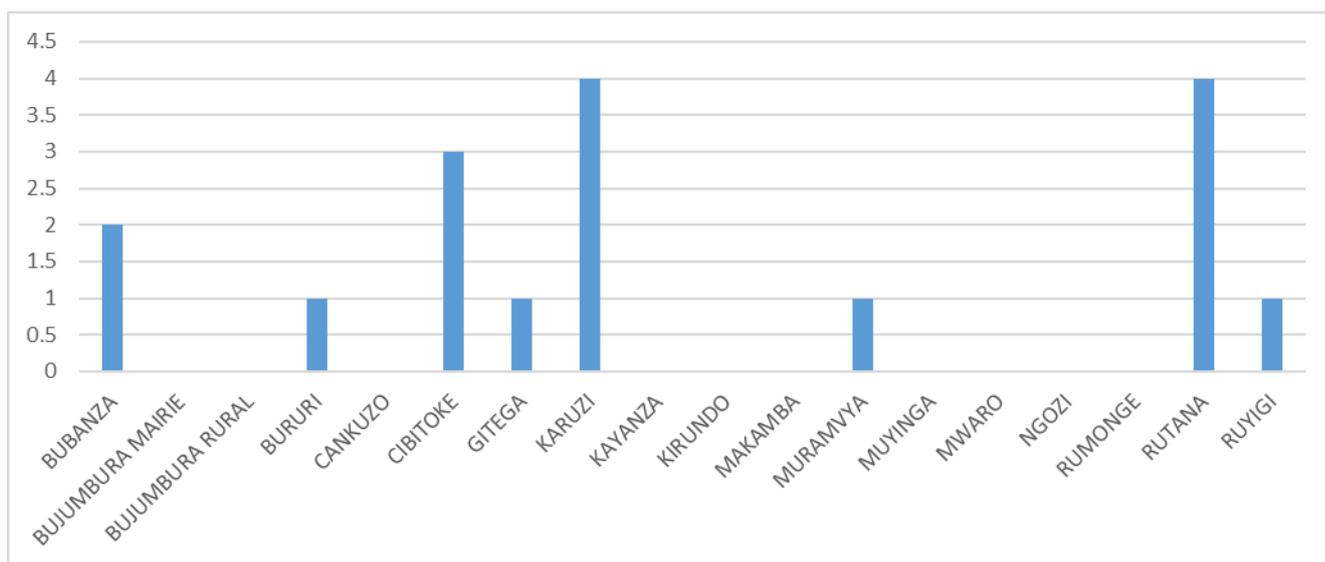
Fig VI : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 17 cas de violences basées sur le genre. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, les provinces de Karuzi et Rutana viennent en tête avec 4 cas chacune, suivies de Cibitoke et Gitega avec 3 cas chacune.

Fig VII : Graphique des violences basées sur le genre



I.6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION

Au cours de cette période, les partis politiques de l'opposition notamment du CNL, du Sahwanya FRODEBU et FRODEBU-Nyakuri se sont vus refusés de tenir des réunions de leurs membres par des administratifs dans certaines provinces du pays.

II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2019, la Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels dans certaines provinces du pays.

La plupart de ces violations qui étaient liées particulièrement aux contributions forcées pour les élections de 2020 ont été observées même en milieu scolaire.

III. FAITS SECURITAIRES

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2019, la Ligue Iteka a relevé 20 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires dont 3 tuées suite à la justice populaire et 2 au règlement de compte .

La Ligue Iteka a relevé 17 cas de personnes blessées dont 14 cas par l'explosion de grenades et 1 cas par un tir de balle d'un policier et 1 cas suite à une attaque armée perpétrée par des gens non identifiés.

La Ligue Iteka a constaté une prolifération des armes légères et de petits calibres parmi la population. Des contributions forcées pour les élections de 2020, pour la construction des infrastructures publiques ou du parti CNDD-FDD et pour les offrandes destinées à la croisade organisée à Gitega par le parti CNDD-FDD ont été observées dans tout le pays.

Aussi, des actes de séquestration, des entraînements paramilitaires et des actes d'intimidation menés par des membres de la milice Imbonerakure accompagnés par des administratifs et des cadres du parti CNDD-FDD à l'encontre des membres des partis politiques d'opposition ont été aussi relevés dans certaines provinces du pays. Ces intimidations sont liées aux mobiles politiques où des gens sont forcés d'adhérer au parti CNDD-FDD.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme, des allégations de violations et des atteintes aux droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de contributions forcées pour diverses raisons et des violations des DESC ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des cadres du parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires et des agents du SNR ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONGEs et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux violations des droits de l'homme au Burundi ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consiste à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

E) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

F) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

G) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE

Rapport mensuel janvier 2019

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-JANVIER-2019.pdf>

Rapport mensuel février 2019

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-FEVRIER-2019.pdf>

Rapport mensuel mars 2019

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-MARS-2019.pdf>